

NOTE

Objet : Budget 2025 : présentation du rapport d'orientations budgétaires

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la proposition de budget primitif est précédée de la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires qui a pour objet de présenter les grands axes servant à l'élaboration du budget primitif.

Le budget primitif 2025 de la Caisse des écoles s'inscrit dans la poursuite de la politique menée en faveur des jeunes vincennois depuis de nombreuses années, en garantissant la cohérence entre les actions menées conjointement par la Ville et l'établissement public.

Les principaux postes en dépenses du budget primitif 2025 continueront d'être la restauration scolaire, les activités péri et extra scolaires et le personnel d'animation. Les recettes proviendront, quant à elles, de la subvention de la Ville, des participations familiales et des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales.

I) Les dépenses

A) Restauration scolaire

La restauration scolaire restera en 2025 un des postes budgétaires le plus important et se répartira de la manière suivante :

➤ *Dépenses de fonctionnement*

Le montant prévisionnel des dépenses de restauration pour 2025 s'élève à 3 580 000 € contre 3 493 834 € au BP 2024.

Cette augmentation résulte de l'évolution des fréquentations et de la révision annuelle des prix des repas intervenue en août 2024.

Enfin, notons que le pourcentage de convives, par rapport au nombre d'élèves présents dans les écoles, se situe autour de 86 % en moyenne.

➤ *Dépenses d'investissement*

Les dépenses d'investissement pour les cuisines des cantines scolaires sont prévues à hauteur de 151 000 €.

Il est prévu, principalement, le remplacement des éléments suivants : deux armoires froides négatives, un four électrique 10 niveaux, la création d'un local de préparation froide pour deux écoles...

Par ailleurs, la prévision budgétaire comprend une prévision de 20 000 € en cas de pannes irréparables non prévues.

B) Activités péri et extra scolaires

Les activités péri et extra scolaires concernent, rappelons-le, les accueils de loisirs, les accueils périscolaires, les ateliers après l'école, les mini-séjours, sports en famille et le service minimum d'accueil.

Les dépenses 2025, liées à ces activités, se répartiront globalement comme suit :

* Dépenses de fonctionnement (ch. 011)

(*Hors masse salariale, restauration et livres de prix*) : 252 399 €

* Dépenses d'investissement (hors cuisine scolaire) : 176 688 €

➤ *Les accueils de loisirs*

Les axes pédagogiques des accueils s'organisent autour de projets travaillés et mis en œuvre tout au long de l'année, dans le cadre, notamment du P.E.D.T (*Projet EDucatif Territoriale*). Ces projets ont pour objectif d'assurer le bien-être et l'épanouissement des enfants pendant les différents temps d'accueil, et abordent diverses thématiques comme l'environnement, le bien vivre ensemble, l'inclusion, le sport, la culture et la prévention des violences.

Les mini-séjours, organisés pour les enfants des écoles maternelles, seront reconduits pour les vacances de Printemps et d'été. Au total, environ 70 places seront proposées pour un coût de 23 720 € incluant l'hébergement, la restauration, les activités et le transport (hors masse salariale).

➤ *Les ateliers après l'école*

Les ateliers accueillent les enfants à partir de 16h30 et s'organisent autour de 4 menus thématiques : un menu « expression scénique » (danse, théâtre, mime, musique, cirque, capoeira, magie...), un menu « science et culture » (atelier sciences, cuisine, mécanique...), un menu « expression manuelle et technique » (les petits designers, arts plastiques, les petits bricoleurs, création de bijoux, poterie, ...) et un menu « sports » (acroports, rollers, tennis de table, arts martiaux, sports collectifs...). Chaque enfant peut ainsi découvrir deux activités pendant l'année.

A la rentrée 2024, 775 élèves ont été inscrits pour 956 places ouvertes.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues pour les ateliers après l'école s'élèvent à 40 017 € (ATE), hors charges de personnel.

C) Les charges de personnel

En 2025, les dépenses de personnel sont estimées à 8 725 669 €. Ce montant intègre l'impact de la hausse du SMIC horaire et les différentes augmentations des charges patronales (CNRACL...).

II) Les recettes

A) Les participations familiales et cotisations

Ces recettes correspondent aux participations des familles pour toutes les activités gérées par la Caisse des écoles (restauration, accueils de loisirs, accueils périscolaires, ateliers après l'école, études scolaires et mini-séjours) auxquelles sont ajoutées les cotisations des membres de la Caisse des écoles.

Ces participations familiales sont estimées à 5 826 732 € pour 2025 contre 5 408 373 € prévus au BP 2024. La hausse résulte de la hausse des fréquentations, malgré la baisse des effectifs scolaires, mais également de la hausse des tarifs.

B) Les subventions

➤ La prestation de service

La prestation de service associée à la subvention liée au contrat territorial global versée par la Caisse d'allocations familiales (C.A.F.) au titre du financement du fonctionnement des accueils de loisirs est évaluée pour 2025 à 1 742 500 € contre 1 752 530 € prévus au BP 2024.

➤ La subvention de la Ville

Pour équilibrer le budget prévisionnel, il est sollicité une subvention municipale pour la Caisse des écoles qui s'établirait à 5 051 514 €, soit le même montant que celle allouée au BP 2024.

Il est donc proposé au Comité de la Caisse des écoles de prendre acte de la tenue du débat faisant suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.